

Ville de Landivisiau - Séance du 16 décembre 2021 - n° 2021/609

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU TITRE DE L'ANNEE 2021

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'année ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 1612-11 du code précité, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ;

CONSIDERANT que ces Décisions Modificatives (D.M.) sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour réduire des crédits antérieurement votés ;

CONSIDERANT les délibérations n° 2022/115 en date du 17 février 2021 approuvant le Budget annexe EAU POTABLE et n° 2021/306 en date du 28 mai 2021 approuvant la D.M. 1 de ce même budget ;

CONSIDERANT qu'il convient il convient de corriger les prévisions budgétaires 2021 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	MONTANT
Chapitre 66, article 66111 « intérêts réglés à l'échéance »	200 €
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	- 200 €
TOTAL	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	MONTANT
Chapitre 021 : virement de la section d'exploitation	- 200 €
TOTAL	- 200 €
DEPENSES	MONTANT
Chapitre 23 : article : 2315 Installation, matériel et outillage technique	- 200 €
TOTAL	0 €

VU l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 8 décembre 2021 ;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative n° 2 au titre de l'année 2021 du budget annexe EAU POTABLE.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	25
POUR	25
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 16 décembre 2021

Le Maire,
Laurence CLAISSE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le.....**27 DEC 2021**
Et de la publication, le.....
Fait à Landivisiau, le.....**27 DEC. 2021**
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

